CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

1028 Préverenges, le 21 mars 2025

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 20 mars 2025

En vertu de l'article 162 de la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 20 mars 2025, a décidé :

1/25 Demande d'un crédit pour la modernisation de la téléphonie et du câblage informatique du bâtiment administratif « Le Château »

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 120'000.- pour la modernisation de la téléphonie et du câblage informatique du bâtiment administratif « le Château », ainsi que son mode de financement.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 163 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours.

En outre, le Bureau du Conseil communal a nommé les commissions suivantes :

Préavis 2/25 – Demande de crédit pour les travaux de rénovation et de remise en état de la partie Nord du Chemin Neuf à la jonction avec la RC1 /rte de Genève)

Commission : Mmes A. Blasco, A. Perret et G. Tredanari, MM P. Colelough, et E. Schaller.

Préavis 3/25 – Demande de crédit pour les travaux de rénovation et de remise en état de la bande piétonne côté Nord de la Rue de Lausanne

Commission : Mme G. Paolino, MM D. Canart, S. Dufaut, P. Ihmle et T. Nguyen

Prochaine séance : le 8 mai 2025 à 20 h à l'Aula

Le Président — La Secrétaire

Vincenzino Roberto — Claude de Titta

CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES